

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**MAISON DES ECRIVAINS ETRANGERS ET DES
TRADUCTEURS**

**

Association Loi 1901

**

1, Boulevard René COTY
44600 SAINT-NAZAIRE

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31/12/2025



tél. 02.51.10.09.10 fax 02.51.10.09.11 web www.ecmarion.fr
101, avenue François MITTERRAND - BP 47 - 44611 SAINT-NAZAIRE CEDEX

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

Olivier MARION
Laura MOYON
Johann CARDES

**MAISON DES ECRIVAINS ETRANGERS ET DES
TRADUCTEURS**

1, Boulevard René COTY
B.P. 94
44602 SAINT-NAZAIRE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association la MAISON DES ECRIVAINS ETRANGERS ET DES TRADUCTEURS relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note « Règles et méthodes comptable » de l'annexe qui expose les modalités d'application, à compter du 1^{er} janvier 2025, du nouveau plan comptable (règlement ANC n° 2022-06) et leurs incidences sur les comptes annuels de l'Association.

Ce changement de méthode comptable constitue un changement au sens de l'article 122-2 du Plan comptable général et a été comptabilisé et présenté conformément aux dispositions en vigueur.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe « Créances et dettes » expose les modalités de valorisation des créances et dettes. Dans le cadre de nos travaux nous avons vérifié la correcte valorisation des créances et des dettes au 31 décembre 2025.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

1

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-NAZAIRE,
Le 7 juillet 2026.

Pour la société de commissariat aux comptes

MARION

Olivier MARION

Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal loop at the bottom and a vertical stroke with a small loop at the top, intersecting the horizontal loop.

Comptes annuels
au 31.12.2025

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 638	7 475	162	221
	Autres immobilisations incorporelles	1 555		1 555	1 555
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	32 379	31 049	1 330	2 758
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	41 572	38 524	3 048	4 534
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	60 428	59 824	604	561
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 252		2 252	47 377
	Charges constatées d'avance	3 307		3 307	1 661
	Valeurs mobilières de placement	1 595		1 595	1 595
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	102 569		102 569	150 618
	Total III	170 151	59 824	110 327	201 812
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	211 723	98 348	113 375	206 346

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		16 000	16 000
	Autres			
	Report à nouveau		85 608	96 376
	Excédent ou déficit de l'exercice		(51 485)	(10 768)
	Situation nette (sous-total)		50 122	101 608
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement			3 747
	Provisions réglementées			
	Total I		50 122	105 355
Fonds reportés et autres fonds propres	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
	Droits du concédant			
	Total II			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			30 000
	Total III			30 000
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		5 404	20 279
	Total IV		5 404	20 279
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 052	7 841
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		49 796	42 871
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	Total V		57 848	50 712
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I à VI)		113 375	206 346

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Vente de biens et services

Ventes de biens

2 206

738

dont ventes de dons en nature

Ventes de prestations de service

3 585

6 750

dont parrainages

Produits de tiers financeurs

Concours publics et subventions

201 394

276 248

Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels

Mécénats

Legs, donations et assurances-vie

Contributions financières

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions

14 875

953

Utilisations des fonds dédiés

30 000

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits

7 516

19 155

Total des produits d'exploitation

259 576

303 844

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises

5 050

9 809

Variation de stocks

(4 321)

(7 818)

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stocks

Autres achats et charges externes

122 001

129 271

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

692

2 053

Salaires

122 342

115 285

Cotisations sociales

59 832

55 485

Dotation aux amortissements et dépréciations

5 764

10 584

Dotation aux provisions

Reports en fonds dédiés

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

Autres charges

49

Total des charges d'exploitation

311 409

314 669

RESULTAT D'EXPLOITATION

(51 833)

(10 825)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
		Règlement ANC 2022-06	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(51 833)	(10 825)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	347	56
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		347	56
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		347	56
RESULTAT COURANT avant impôts		(51 485)	(10 768)
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		259 924	303 901
TOTAL DES CHARGES		311 409	314 669
EXCEDENT ou DEFICIT		(51 485)	(10 768)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		14 900	14 900
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		14 900	14 900
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		14 900	14 900
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		14 900	14 900

ANNEXE COMPTABLE

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **113 375** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **259 924** euros et un total **charges** de **311 409** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-51 485** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association MEET a pour objet social de favoriser et de gérer l'accueil à Saint-Nazaire d'écrivains et de traducteurs..

Elle a pour mission et activité :

- l'accueil d'écrivains et de traducteurs ;
- la publication de textes bilingues ;
- l'organisation de manifestations littéraires, de prix ;
- mener des actions culturelles et d'ouverture sur la ville

Les moyens mis en œuvre par l'association sont :

Informations sur les concours publics et subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	Nature	Catégories d'autorités administratives	Montants
Fonctionnement ordinaire	Subvention	Ville de Saint-Nazaire	100 000,00€
Soutien à la valorisation	Subvention	Centre National du Livre	40 000,00€
Ateliers et rencontres en temps scolaires	Subvention	Direction régionale des affaires culturelles	15 000,00€

Annexe Comptable

	Subvention	Conseil départementale de Loire Atlantique	4 000,00€
Aide financement du Rencontres littéraires internationales meeting N°22	Subvention	Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit	11 000,00€
Soutien financier	Subvention	Fondation Jan Michalski	30 000,00€

FAITS CARACTERISTIQUES

Aucun fait caractéristique ne mérite d'être rapporté.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association MEET ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n°2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transfert de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Annexe Comptable

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire

Matériel de bureau et informatique : durée : 3 ans

2 - Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Annexe Comptable

5 - Valeur mobilière de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

6 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2025 est de 5 404€.

Il est comptabilisé depuis la clôture au 31 décembre 2014.

La provision a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice de 14 875€..

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'évolution des salaires : 0%
- Taux d'actualisation financière : 3,4%
- Turn-Over : faible

MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS

Deux appartements sont mis à disposition de l'association par la ville de Saint-Nazaire :

- Appartement 1 Boulevard René Coty à St-Nazaire (permanent), valeur locative estimée à 7 900 € ;
- Appartement 17 Rue du Port à St-Nazaire (permanent), valeur locative estimée à 7 000 €.

Ces contributions ont été comptabilisées sur l'exercice pour 14 900 € suivant une valorisation transmise par la Ville de Saint-Nazaire.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Le Président, le trésorier et le secrétaire ne sont pas rémunérés.

Immobilisations

		Mouvements de l'exercice				
		Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations Réévaluations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/202
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	9 193				9 193
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 193				9 193
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	9 492				9 492
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 887				22 887
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		32 379				32 379
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		41 572				41 572

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		7 417	58		7 475
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 417	58		7 475
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		7 925	758		8 683
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		21 696	670		22 366
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		29 621	1 428		31 049
	TOTAL		37 038	1 486		38 524

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	20 279		14 875	5 404
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 279		14 875	5 404
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	55 546	4 278		59 824
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	55 546	4 278		59 824
TOTAL GENERAL	75 825	4 278	14 875	65 228
Dont dotations et reprises		4 278	14 875	
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Clients, usagers douteux ou litigieux				
	Autres créances clients, usagers				
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Débiteurs divers		2 252	2 252	
Charges constatées d'avance		3 307	3 307		
TOTAL DES CREANCES			5 559	5 559	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8 052	8 052		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	23 187	23 187		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 373	25 373		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 236	1 236		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		57 848	57 848		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	16 000				16 000
Autres réserves					
Report à nouveau	96 376	(10 768)			85 608
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 768)	10 768		51 485	(51 485)
Situation nette	101 608			51 485	50 122
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 747		3 747	7 494	
Provisions réglementées					
TOTAL	105 355		3 747	58 979	50 122

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations Montant global	dont rembour- sements	Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025 Montant global dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Subvention Région Pays de la Loire 202	30 000		30 000			
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	30 000		30 000			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 307
		3 307	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		3 307

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			